

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 07/07/17

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du mardi 7 novembre 2017*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mardi 7 novembre 2017 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Etaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents et excusés :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Mme Josiane Gaude

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX ayant donné pouvoir à M. Olivier LE QUERE

Monsieur POZZO di BORGIO ayant donné pouvoir à M. René-François BERNARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire salue l'assistance et informe que Laurence AMAND a donné un pouvoir à Josiane GAUDE, Yves POZZO di BORGO à René-François BERNARD et Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX à Olivier LE QUERE.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2017 050

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose Olivier LE QUERE comme secrétaire de séance et Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

***Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 050***

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017. 07 2017 051

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 septembre.

***Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 051***

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 – Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget primitif 2018. 07 2017 052

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Emmanuelle DAUVERGNE précise que le projet de délibération soumis au vote est relatif au budget primitif de l'état spécial du 7^e arrondissement pour 2018.

Elle énonce les éléments utiles à l'information de l'assemblée :

- La dotation d'investissement sera comme chaque année consacrée au financement des travaux d'amélioration du patrimoine des équipements de proximité et à l'acquisition de matériels nécessaires. Elle indique qu'il est proposé de la reconduire au même niveau que ces dernières années, soit 161.405 euros.

- Le budget de fonctionnement est constitué de deux dotations : la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale. En ce qui concerne la dotation d'animation locale, le montant global est de 312.404 euros pour 2018. Cette dotation se décline en trois rubriques clairement distinguées dans la nouvelle nomenclature M57 applicable au 1^{er} janvier 2018. Emmanuelle DAUVERGNE explique qu'il s'agit d'une part, de la dotation dédiée aux travaux urgents d'entretien des équipements de proximité dont le montant correspond à la moyenne des sommes mandatées sur les trois derniers exercices. Une inscription de 149.510 euros est proposée, soit une augmentation de 965 euros. D'autre part, les crédits dédiés aux conseils de quartier dont le montant est calculé sur la base forfaitaire inchangée de 3.306 euros par an et par quartier. Ils sont donc reconduits à hauteur de 13.324 euros.

Enfin, les crédits dits d'animation locale et culturelle qui permettent d'assurer par le financement de manifestations à caractère local portées par les associations une animation dynamique et de grande qualité dans l'arrondissement. Emmanuelle DAUVERGNE annonce que cette année encore, Madame le Maire a obtenu le maintien de cette dotation à son niveau de l'an dernier, soit 149.570 euros, alors que l'évaluation administrative issue des termes de la délibération 2008 DDATC 146 conduisait initialement à une diminution de 13,85 %.
- Emmanuelle DAUVERGNE précise que le changement majeur concerne la dotation de gestion locale dont le montant se voit diminuer de 185.083 euros. C'est la conséquence directe du retrait des Maisons des associations de l'inventaire des équipements de proximité. La réforme que l'adjointe en charge de la vie associative a fait adopter en Conseil de Paris en début d'année maintient certaines de ces structures. Au niveau parisien, certains budgets des Maisons des associations ont été supprimés des états spéciaux d'arrondissement. Elle indique qu'abstraction faite de ce budget qui n'apparaît plus, la dotation de gestion locale est donc reconduite quasiment au même niveau que l'an dernier. Le montant est de 1.724.317 euros.

Emmanuelle DAUVERGNE précise que ce budget a été élaboré en concertation étroite et constructive avec les directions opérationnelles.

Emmanuelle DAUVERGNE rappelle que Madame le Maire a obtenu une inscription supplémentaire de 7.042 euros correspondant au remboursement par le budget général des dépenses de gardiennage engagées par l'état spécial en 2017 pour la sécurisation des bureaux de vote lors du premier tour des élections présidentielles. Elle précise que le budget détaillé par fonction est repris dans les documents annexés au projet de délibération communiqué.

Madame le Maire précise que le budget 2018 est quasiment identique au budget 2017 avec quelques adaptations. Elle compte sur les négociations au fil de l'eau pour financer les gros aménagements d'urbanisme et de voirie, qui sont les plus gros postes de dépenses.

Pour les postes d'animation, Madame le Maire rappelle que les crédits sont reconduits et que de nombreux partenaires permettent d'avoir de plus en plus d'activités. Elle indique parler en présence de Marie-Liesse CARIO et Marie DE TOULMON, chargées de ces questions. Elle précise que l'événementiel en Mairie se fait avec des partenaires qui financent les animations et les activités.

Madame le Maire ajoute que pour chacun des élus dans leurs délégations, il y a de plus en plus de conférences importantes sur des sujets de société qui touchent à la vie des gens et particulièrement les personnes vulnérables, les personnes âgées, les personnes isolées ou en situation de handicap.

Madame le Maire considère que d'une manière générale, il n'y a rien à ajouter sur le budget primitif en l'état.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2017 052

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 – Subventions (1.929.768 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance 2017. DFPE 36.

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

5 - Subventions (6 801 290 euros) avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20^e) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance. 2017 DFPE 133

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

6 – Subvention (161 975 euros) et avenant n° 1 passés avec l'association AIDE AUX MÈRES DE FAMILLE (7^e) pour la halte-garderie Aide aux Mères de Famille (7^e). 2017 DFPE 139

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire explique que les subventions contenues dans les affaires 4,5 et 6 portent sur diverses crèches à statuts différents.

Madame le Maire présente le premier projet comportant une subvention de 1.929.768 euros et des avenants à la convention passée avec l'association La Croix Rouge Française pour huit établissements d'accueil de la petite enfance, dont, dans le 7^{ème} arrondissement, la crèche collective de Saint-Pierre du Gros Caillou.

Elle cite également la deuxième subvention d'un montant de 6.801.290 euros au profit de la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour ses vingt établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme le Maire précise que deux établissements dans le 7^e arrondissement sont concernés : La Providence et le Chalet du Champ de Mars.

Mme le Maire présente enfin la troisième subvention de 161.975 euros correspondant à un avenant passé avec l'association Aide aux mères de famille pour la halte-garderie Aide aux Mères de Famille.

Elle donne la parole à Emmanuelle DAUVERGNE.

Emmanuelle DAUVERGNE explique que le projet DFPE 36 concerne une convention d'objectifs avec l'association La Croix Rouge Française relative au fonctionnement de ses sept établissements d'accueil.

Elle précise que ces conventions conclues pour trois ans viendront à échéance le 31 décembre 2019 ; pour l'année 2017, Emmanuelle DAUVERGNE indique que l'avenant n°1 à ces conventions fixe les subventions municipales et l'engagement de l'association à réaliser pour cette même année des taux d'occupation et de fréquentation.

Elle souligne que l'établissement situé au 182 rue de Grenelle dans le 7^{ème} arrondissement, qui accueille 68 enfants, percevra une subvention de 466.432 euros.

Emmanuelle DAUVERGNE examine ensuite le projet DFPE 133 qui porte également sur les termes d'une convention d'objectifs avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon englobant 18 établissements d'accueil de petite enfance.

Elle détaille les échéanciers respectifs des conventions, d'une durée de deux ans et trois mois et de deux et huit mois, soit le 31 décembre 2019.

Là encore, Emmanuelle DAUVERGNE précise que pour l'année 2017 des avenants n°1 à ces conventions fixent les subventions municipales et l'engagement à l'association de réaliser des taux d'occupation et de fréquentation.

Elle cite les deux établissements concernés pour le 7^e arrondissement: un établissement situé Avenue Charles Risler avec une subvention de 249.163 euros et un établissement situé 3 Rue Oudinot pour une subvention de 357.834 euros.

Enfin, concernant le projet DFPE 139, Emmanuelle DAUVERGNE présente la convention d'objectifs avec l'association Aide aux mères de famille, située au 12, rue Chomel, d'une capacité d'accueil de cinquante places.

Elle indique que la convention d'une durée de trois ans viendra à échéance le 31 décembre 2019 et que le projet de délibération propose une subvention à 161.975 euros.

Madame le Maire soumet successivement au vote la première délibération DFPE 36 avec l'association La Croix Rouge Française, la deuxième délibération DFPE 133 concernant la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon, et enfin la troisième délibération DFPE 139 concernant l'association Aide aux mères de famille.

Elle constate que ces trois projets sont adoptés.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DFPE 36

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DFPE 133.

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DFPE 139

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 – Convention entre la Mairie du 7^{ème} et l'association P.I.V.O.D ((Prospective-Innovation-Valorisation-Opportunité-Disponibilité) pour l'occupation permanente d'une salle de réunion en Mairie. 07 2017 053

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire précise que l'association P.I.V.O.D aide à la réinsertion et à l'accompagnement des gens qui sont en recherche de réinsertion et passe la parole à Christophe POISSON.

Christophe POISSON se félicite de la présence de nombreuses associations poursuivant ce but dans l'arrondissement.

Il explique qu'il s'agit soit d'associations indépendantes comme P.I.V.O.D, soit d'associations rattachées à des paroisses, comme Saint-François-Xavier, soit d'associations qui ont des activités beaucoup plus larges comme Inter 7. Christophe POISSON souhaite promouvoir ces associations et les aider à se développer.

Aussi, il présente au vote la convention entre P.I.V.O.D et la mairie du 7^{ème} visant à octroyer à l'association P.I.V.O.D une salle à l'accueil chaque mercredi de 10h à 12h.

Madame le Maire remercie Christophe POISSON de son action bénéfique envers les associations toujours plus nombreuses à œuvrer en faveur des habitants du 7^{ème} arrondissement avec le soutien actif de la Mairie.

Elle donne la parole à Christian LEROUX.

Christian LEROUX remercie le Maire et trouve l'initiative excellente.

Il souligne avoir remarqué dans les statuts de l'association qu'elle est située dans le 17^{ème} arrondissement.

Christophe POISSON acquiesce et indique que le siège de l'association devrait être déplacé.

Christian LE ROUX remercie pour cette précision.

Madame le Maire souligne combien cette question lui paraît importante.

Elle rappelle qu'elle avait insisté auprès de la Mairie de Paris pour que des associations du 7^{ème} bénéficient prioritairement de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Elle indique avoir ensuite élargi le recrutement des associations et cite l'exemple de l'association La Tour blanche (cours d'échecs) dont le siège est dans le 18^e, mais qui œuvre pour les habitants du 7^{ème} ainsi que celui de l'association qui aide les femmes victimes de violence dont le siège est dans le 20^e mais dont l'action bénéficie aux femmes du 7^e arrondissement.

Mme le Maire reconnaît le bien-fondé de la question car elle ne souhaite pas subventionner une association qui travaille accessoirement dans le 7^e arrondissement et principalement ailleurs.

Christophe POISSON ajoute que ces associations rayonnent sur l'ensemble de Paris grâce à leurs antennes locales sans avoir un siège social dans le 7^e.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2017 053

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 – Subvention fonds du Maire (5 700 euros) à deux associations du 7^e arrondissement. 2017 DDCT 156

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire indique que les deux subventions sont accordées au Comité d'aménagement du VII^{ème} et à l'association des parents d'élèves du conservatoire Erik Satie.

Elle détaille les deux subventions, l'une au « Comité d'aménagement du VII^{ème} - Le VII^{ème} d'aujourd'hui et demain », dont elle souligne le travail de qualité, notamment sur le Champ de Mars, et qui propose également des visites guidées pour les habitants du 7^{ème} arrondissement.

Concernant l'association des parents d'élèves du conservatoire, Madame le Maire regrette de ne pas s'être penchée sur le fonctionnement interne du conservatoire.

Elle indique comment la Mairie s'est rendue compte que l'association des parents d'élèves porte des réclamations, qui ne lui parvenaient pas, parce que la direction du conservatoire ne les transmettait pas.

Madame le Maire indique que le changement de direction constitue une opportunité d'examiner le fonctionnement interne plus attentivement. Elle précise avoir découvert qu'il y avait une très mauvaise gestion de l'occupation de ce conservatoire et souhaite optimiser le taux d'occupation des salles au profit des associations qui en font la demande. Elle donne la parole à Christophe POISSON.

Christophe POISSON souligne combien les parents du conservatoire sont très demandeurs de nouer des liens avec la Mairie pour exprimer leurs doléances et leurs souhaits et aussi pour être plus actifs dans l'évolution du conservatoire. Il annonce à cet effet la mise en place début janvier 2018 de comités de pilotage qui pourront être une caisse de résonance des problèmes rencontrés. Christophe POISSON salue le caractère très volontariste de ces parents d'élèves qui sont intransigeants sur la qualité des prestations du conservatoire et soutient totalement le maintien de ce niveau d'exigence

Il demande de voter pour cette délibération et l'attribution de cette subvention « Fonds du Maire. »

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DDCT 156

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 – Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.
2017 DJS 136

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON explique que Paris Jeunes Vacances est un dispositif géré par la commission qu'il préside, et dont certains conseillers comme Philippine HUBIN et Marc LAROCK sont membres. La commission se réunit quatre fois par an. Il s'agit de favoriser des jeunes qui ont un projet de week-end, souvent à l'étranger. L'idée est de favoriser l'autonomie, le caractère actif et même le développement européen. Christophe POISSON explique que même si ce dispositif est flou et qu'il n'est pas très exigeant, il est possible d'en faire quelque chose. C'est ce qui a été décidé avec l'attribution de ces chèques de 100 euros d'aides.

Christophe POISSON explique que les dossiers dans le 7^e sont soutenus : des présentations Powerpoint avec des photos démontrent l'envie du jeune, d'où qu'il vienne, d'aller trois jours à Milan ou quatre jours à Barcelone. Le candidat doit montrer un engagement pour pouvoir recevoir ces 100 euros dans certaines situations. Christophe POISSON précise avoir été reçu par Paris Jeunes Vacances, qui a été très attentif à ce que qui pouvait être fait et qui aujourd'hui affiche les dossiers du 7^e dans leurs bureaux.

L'année dernière, 17 chèques de 100 euros ont été distribués. Le nombre de chèques attribués cette année sera du même niveau, voire légèrement supérieur. Christophe POISSON regrette qu'il n'y ait pas assez de demandes. Il sollicite toutefois toutes les parties prenantes, notamment les lycées. Il remercie l'assemblée de bien vouloir faire connaître ce dispositif autour d'elle.

Christophe POISSON demande de voter en faveur de cette délibération.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DJS 136

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 – Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 "+ de nature en ville". 2017 DEVE 167

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire tient à souligner les courriers très nombreux reçus à propos de la saleté. Elle pointe un problème de civisme des habitants de l'arrondissement sur de nombreux sujets : poubelles, encombrants et déjections canines. Elle marque également son opposition à la volonté de laisser subsister de la végétation autour des pieds d'arbres et réclame systématiquement l'éradication des herbes folles. Mme le Maire donne la parole à René-François BERNARD.

René-François BERNARD rappelle le vœu voté à l'unanimité le 18 octobre 2016 appelant la Ville de Paris à une attention particulière sur le sujet de la disparition des moineaux dans le cadre de son étude sur l'avifaune.

Il se réjouit que la Ville de Paris ait complètement intégré le sort des moineaux comme une préoccupation essentielle ; il explique que la Ville lance un appel à manifestation d'intérêt qui pourra émaner des copropriétés ou de l'habitat social pour installer des abris à moineaux et des hôtels à insectes.

René-François BERNARD se montre favorable à cette initiative mais il marque une nette préférence pour le nichoir à moineaux à 75 euros sur l'hôtel à insectes à 200 euros. Il doute de la possibilité de multiplier les hôtels à insectes dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Madame le Maire invite à passer au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DEVE 167

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 – Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050.

2017 DEVE 170

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD annonce que cette délibération s'inscrit dans le sens du combat politique de la Mairie du 7^e et que l'équipe municipale ne se laissera pas enfermer dans un impératif écologique, du moins en apparence car il rappelle que les apparences sont encore une fois largement trompeuses.

René-François BERNARD considère que cette délibération a vocation, pour Madame HIDALGO, dont le couronnement a été le C40 et la présidence des villes exemplaires sur le climat, d'annoncer une fois de plus la COP21. Il indique que la Ville de Paris est dans une surenchère permanente des objectifs tirés du benchmarking entre ces villes, et qu'elle se positionne comme un horripilant premier de classe, meilleur qu'Oslo et plus génial que Rome. René-François BERNARD considère que cela se fait au détriment de la métropole à laquelle la ville capitale impose ses embouteillages et sa pollution. Il considère qu'il ne faut injurier impunément l'avenir.

René-François BERNARD explique que l'avenir est aux transports souples et flexibles grâce à des véhicules intelligents (Google car), des énergies nouvelles (la pile à hydrogène, les piles à combustible, etc.) et une autre utilisation de l'espace public, car ces véhicules seront partagés. Il met en contraste cet avenir avec celui illustré par le Vélib' et de l'engorgement de la ligne 13.

René-François BERNARD estime que l'avenir du plan climat, ce n'est d'avoir d'autre choix que de circuler entre les quais hauts pollués de particules fines ou de s'engouffrer dans des métros ou des RER qui charrient des doses dix voire cent fois supérieures aux seuils. René-François BERNARD explique que le plan Climat est un catalogue annoncé dans lequel se retrouvent pêle-mêle toutes les variantes du « *window dressing* » au détriment des vérités statistiques. Il s'interroge sur la méthode utilisée pour définir les émissions de gaz à effet de serre de l'administration parisienne, celles du territoire et de l'extérieur du territoire, auquel Paris impose sa loi.

René-François BERNARD demande donc de voter contre cette délibération.

Madame le Maire se dit impressionnée par une telle plaidoirie.

Marc LAROCK indique que si la promotion du C40 et d'un Paris vitrine sont mis de côté, le Plan Climat ne tourne pas qu'autour de la lutte effrénée contre la voiture. Il veut imaginer le Boulevard Saint-Germain en 2030 avec des voitures électriques plutôt qu'aujourd'hui avec

des embouteillages. Il précise que tous les constructeurs automobiles disent que dans dix ans, ils ne vendront plus que des véhicules électriques.

Marc LAROCK estime qu'il y a un peu de langage technocratique, en particulier pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre d'une administration par rapport à l'immeuble voisin. Néanmoins, il note des choses intéressantes et très positives sur le tri et la récolte des déchets alimentaires. Il lui paraît évident que de nouveaux métiers vont apparaître d'ici 2030 ou 2050.

Marc LAROCK rappelle qu'il est fait référence plusieurs fois à une concertation avec les autres échelons au niveau régional et de la métropole, et que ce n'est pas la Ville de Paris qui s'impose. Il estime qu'il y a de l'optimisme et des objectifs ambitieux dans ce nouveau plan. Il accepte qu'on ne puisse pas partager cette vision sur les circulations douces à Paris.

Marc LAROCK rappelle que l'on reprochait à Madame HILDAGO de ne pas avoir de vision, mais qu'aujourd'hui cette vision est combattue par la Mairie du 7^e. Il s'accorde avec le reste de l'assemblée sur le fait que les objectifs auraient pu être fixés pour 2040 ou 2060, mais que ces premières dates permettent de fixer un horizon d'objectif. Il indique vouloir voter pour cette délibération.

Madame le Maire reconnaît à nouveau une bonne plaidoirie.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2017 DEVE 170

Pour : 1 (M. Larock)

Contre : 11 (dont 3 pouvoirs écrits)

Abstentions : 2 (M. Hodent et M. LE ROUX)

Ne prend pas part au vote: /

12 – Vœu rattaché à la délibération 2017 DEVE 170 relatif au coût du stationnement pour les agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris.
V 07 2017 054

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD fait remarquer que le personnel de la propreté travaille essentiellement dans la brigade du matin et qu'ils viennent de banlieue très tôt, quand il n'y a pas de transport, donc en véhicule personnel. Les agents bénéficiaient d'un système avec un tarif préférentiel qui était accordé pour la période de stationnement du véhicule, soit une demi-journée à partir de 6 heures du matin. René-François BERNARD rappelle que la remunicipalisation du stationnement aboutit à ce que la Ville soit maîtresse des logiques de stationnement. Ce n'est plus la Préfecture de Police.

René-François BERNARD s'étonne que cet avantage ait été supprimé. Il considère que c'est mettre la Ville au pied du mur en disant : « *Il faut que vous instauriez une dérogation dans votre politique de stationnement pour que ces agents qui débutent à 6 heures du matin puissent avoir un tarif préférentiel.* ». René-François BERNARD estime plutôt que les agents

devraient bénéficier d'un tarif résidentiel parce que dans le 7^e arrondissement, les stationnements sont occupés la nuit. Si ces personnels viennent à 6 heures, ils ne gênent personne et occupent les interstices. Même chose lorsqu'ils repartent à 13 heures et qu'ils libèrent les places. D'après lui, cela peut tout à fait être complémentaire au stationnement résidentiel, car cela ne représente pas une masse considérable et cela ne l'affecte donc pas. René-François BERNARD note qu'il y a quatre ateliers dans le 7^e et que cette mesure est une question de principe.

René-François BERNARD estime que l'on peut ajouter à la formulation du vœu « *pour les personnels qui débutent à 6 heures et terminent à 13 heures* ».

Marc LAROCK lui demande si cela concerne tous les agents de la Ville de Paris.

René-François BERNARD lui répond que c'est bien le cas.

Marc LAROCK s'inquiète sur les éventuels problèmes avec les agents d'autres directions de Paris si certains bénéficient d'un tarif résidentiel.

René-François BERNARD répond qu'il n'y a pas d'autres personnels de la Ville de Paris en site, et qu'il s'agit de ceux qui sont en atelier avec de tels horaires. Il n'y en a que deux catégories : la direction de la propreté et la direction des espaces verts. Il indique que la disposition pourra être étendue aux espaces verts, mais que les espaces verts ne sont pas en atelier et prennent leur poste au Champ de Mars. Mais cela va changer, et les équipes de la propreté seront bientôt basés dans le 15^{ème} arrondissement. René-François BERNARD considère que l'on peut éventuellement faire une tolérance pour les espaces verts.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 054

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 – Dénomination allée Claude Montal (7e). 2017 DU 218

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD indique que ce vœu porte sur une nouvelle dénomination pour une portion de voie du 7^e, qui sera appelée « allée Claude Montal ». Il précise que Claude MONTAL, accordeur de piano aveugle, est né en 1800 et a créé un certain nombre de brevets.

René-François BERNARD explique que pour ne pas imposer un changement d'adresse aux riverains, l'espace choisi est un terre-plein se situant boulevard Raspail, commençant à la rue de Varenne et finissant rue Chomel. Il conclue que c'est un espace suffisant et identifiable, qui portera la référence de Claude MONTAL.

Philippine HUBIN précise que de nombreuses expositions lui sont consacrées à l'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA), et que l'allée en question se situe aux abords de l'INJA

Christian LE ROUX interpelle Madame le Maire pour rappeler que lorsque Philippine HUBIN avait évoqué ce sujet, il l'avait interrogée pour savoir s'il n'était pas possible de choisir la rue Duroc entre le boulevard des Invalides et la rue Maurice de la Sizeranne, dans laquelle il n'y a aucun riverain et donc pas de changement d'adresses des habitations. C'était au droit du mur de l'Institut national des jeunes aveugles.

Madame le Maire explique que l'examen de cette proposition a sans doute été fait, et qu'une réponse partielle y a peut-être été apportée. Elle indique avoir noté l'intervention de Christian le ROUX et l'informe que des vérifications seront faites.

Philippine HUBIN précise que la plaque a déjà été installée.

Christian LE ROUX déplore que si elle est déjà posée, il est trop tard.

Madame le Maire présume que soit la proposition a été faite et tout le monde n'y a pas adhéré, soit il n'y a pas eu de suite parce que la Mairie de Paris a refusé. Elle annonce que si ce n'est pas modifiable, la situation restera en l'état, mais que si cela est rattrapable, le changement sera fait.

Philippine HUBIN trouve intéressant que l'allée ne soit pas accolée à l'INJA, pour faire sortir ce public d'un univers assez clos. D'après elle, le public du secteur de la rue Duroc est familier de ce genre de problématique. Elle explique donc qu'il est intéressant que cette dénomination soit apposée sur le Boulevard Raspail, et demande à Christian LE ROUX s'il y voit un gros inconvénient.

Christian LE ROUX évoque ses craintes que les services de la Ville aient lancé l'opération. Il suggère, dans ce cas, que des aménagements spécifiques pour les personnes malvoyantes soient réalisés sur cet espace au centre du Boulevard Raspail.

Madame le Maire considère que c'est faisable, et que pour mettre en valeur l'inauguration, des aménagements un peu modernes pourraient y être installés. Elle note que ce qui est justement particulier dans le parcours de Claude MONTAL, c'est qu'il soit accordeur et aveugle.

Philippine HUBIN indique que le nouveau directeur de l'INJA, Monsieur DUPONT, est arrivé en juin et qu'il est formidable. Elle a déjà beaucoup de projets avec lui pour continuer ce qui a déjà été mis en œuvre depuis 2014. Elle dit être ravie pour ce bel institut.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DU 218

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**14 – Règlement local de la publicité - Objectifs et Modalités de la concertation.
2017 DU 244**

Rapporteur : M. René-François BERNARD

15 – Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire 2017 DFA 86

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire précise qu'il s'agit ici de rattraper une erreur de la Ville de Paris.

René-François BERNARD estime que cette délibération fait suite à un imbroglio juridique, une incapacité de faire correctement la révision du règlement local de la publicité, un télescopage avec les textes existants, une suite des textes anciens, une procédure juridique sur les mobiliers urbains. Il explique que cette situation est associée au découplage du Vélib' DECAUX avec les publicités urbaines. Il considère que la Ville s'enferme dans une logique dans laquelle elle perd toutes les procédures judiciaires qui sont lancées à son encontre. Il s'agit aujourd'hui de rattraper le coup sur la publicité dite extérieure visible. René-François BERNARD rappelle que la loi ENE exige que 15 % de l'ensemble de la publicité extérieure soit sous une forme digitale. Cela conduit la Ville de Paris à lancer la révision du règlement local de publicité avec une procédure qui va s'étendre jusqu'en juillet 2018 en termes de concertation, avec deux réunions publiques et des sites internet. Cette révision rentrera normalement en application à l'automne 2019.

René-François BERNARD ajoute qu'il y a l'obligation de passer une concession à titre provisoire avec DECAUX pour maintenir le mobilier urbain tel qu'il existe. Pour lui, il y a une fois de plus un manque d'anticipation et un surcoût. DECAUX ne va pas investir sur un mobilier qui peut lui échapper dans un an. René-François BERNARD donne un zéro pointé sur cette procédure de révision, même si la Mairie du 7^e n'est qu'une goutte d'eau dans la procédure de révision. Par ailleurs, il reconnaît que l'on ne peut pas interrompre le contrat car personne ne serait capable de se substituer à la SOMUPI, qui est une filiale de DECAUX.

René-François BERNARD donne donc un avis favorable sur ces deux points.

Madame le Maire soumet au vote.

***Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DU 244***

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DFA 86

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 – Vœu non rattaché relatif à la mise en place du nouveau Vélib'. V 07 2017 055

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD explique que ce vœu sur le Vélib' arrive dans un moment charnière entre un passé mené par DECAUX avec le Vélib' et une machine de guerre montée par la Ville de Paris, appelée le Syndicat mixte Autolib' Vélib' métropole, qui est finalement inventé pour donner du pouvoir à Madame le Maire.

René-François BERNARD souhaite revenir sur les changements de concessionnaires qui ont impacté ces délibérations. Il dénonce la gestion transitoire menée par la Ville de Paris. Ce passage a été fortement controversé, avec des procédures judiciaires, et est toujours en suspens. Aujourd'hui, il n'y a pas de visibilité sur la durée des travaux, le contenu, etc. Il y a un vrai manque d'informations.

René-François BERNARD explique que le modèle Vélib', s'il était justifié à sa création, est désormais obsolète et que sa reconduction pure et simple est périmée. Il y a aujourd'hui de la concurrence avec une mise à disposition de vélos, les Gobe bike Indigo. Il s'agit là d'une vraie liberté de déposer son vélo où l'on veut, puis en relouer un ou l'on veut.

En matière de progrès technique, René-François BERNARD considère l'assistance électrique est un vrai bonus dans une ville comme Paris avec Montparnasse, Montmartre, les buttes Chaumont.

René-François BERNARD estime que la location de l'espace public est un bien précieux et rare, surtout dans le 7^e où de grands espaces ouverts voient une concurrence exacerbée des usages. Il explique que leur gestion ne peut plus être pensée comme avant, mais dans le respect des priorités. Il considère que c'est la politique au sens noble que conduit Madame le Maire : attribuer l'espace public aux priorités des administrés et des usagers. L'emprise des stations Vélib' ne se justifie plus que pour la charge des vélos à assistance technique. Il lui paraît temps de repenser la carte des stationnements en les réduisant en nombre et en taille

René-François BERNARD critique la présence d'une trentaine de Vélib' entre l'INJA et l'AVH, qu'il appelle « les Vélib' d'aveugles », qui sont installés là simplement parce qu'ils n'ont pas pu être installés sur avenue de Breteuil.

René-François BERNARD accuse Anne HIDALGO d'avoir matraqué financièrement les villes de banlieues sur le Vélib' en s'appropriant la quasi-totalité du pouvoir sans respect de l'opposition. L'opposition n'est pas représentée dans le syndicat mixte. Il voit comme un retour à l'équilibre démocratique le fait que Madame le Maire exige d'être décisionnaire sur la politique du nouveau Vélib' dans l'arrondissement, et pourquoi pas à Paris.

Madame le Maire considère que la politique de la Maire de Paris sur le sujet est une forme de collectivisme, une idéologie qui n'a plus de sens aujourd'hui. Elle indique que les stations de Vélib' sont maintenant des stations de recharge qui consomment de l'espace public inutilement.

Elle rappelle qu'à l'image des salles du conservatoire, l'occupation de l'espace public doit également être gérée de manière optimale.

Marc LAROCK indique ne pas comprendre la charge contre le Vélib'.

Madame le Maire précise que la charge ne va contre le Vélib', mais qu'aujourd'hui, ce n'est plus le seul acteur sur le marché.

Marc LAROCK cite en exemple les vélos verts fluo visible partout.

Madame le Maire indique qu'il y a une concurrence entre plusieurs modes de mobilité.

René-François BERNARD indique qu'il n'est pas nécessaire de prendre de l'espace public pour des vélos qui viennent juste se charger. Il précise que pour les vélos qui ne sont pas à assistance électrique, la liberté de stationnement est totale. Il s'interroge sur l'obligation d'une part, de payer, d'autre part de préempter des places de stationnement.

Madame le Maire explique que le prix versé par ce service par les communes limitrophes permet à la Maire de Paris de renflouer son budget. Elle note la position de vote de Monsieur Marc LAROCK qui indique s'abstenir.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 055

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : 1 (M. Larock)

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire indique que l'ordre du jour principal est épuisé.

Madame le Maire indique que plusieurs événements sont à venir, et en premier lieu le 11 novembre, et que c'est la première fois que les célébrations du 11 novembre se tiendront le 11. Elle précise ne pas y avoir été très favorable car une manifestation se tiendra concomitamment à Paris. Elle indique que la fréquentation risque d'être faible un samedi et que la coutume était de célébrer cette commémoration la veille. Elle ajoute qu'il n'y aura pas non plus de mariages en raison du jour férié, ni d'enfants d'écoles.

Josiane GAUDE indique qu'elle aura bien une douzaine d'enfants le 11 novembre et précise qu'elle avait fait avec eux le Conseil de la Jeunesse. Elle explique que les parents se chargeront de les amener, et qu'elle a déjà dit aux enfants qu'ils chanteraient La Marseillaise.

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas de remise en question sur la date du 11 novembre, et que toute l'assemblée sera la bienvenue. Elle informe l'assemblée que le 18 novembre se tiendra un salon littéraire à la Mairie, organisé par le Bureau des Arts de Sciences Po. Le 4 décembre à 19 heures, le film « Les Mistrals gagnants » sera diffusée dans le cadre de la journée internationale du handicap.

Philippine HUBIN ajoute que le 16 novembre est la journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle précise que cette journée a particulièrement de résonance cette année en raison des événements récents. Un bel événement sera organisé à la Mairie avec une exposition et une pièce de théâtre assez drôle intitulée « A tire d'ailes », qui se tiendra le 16 novembre.

Philippine HUBIN précise que l'événement du 4 décembre évoqué par Madame le Maire est assez exceptionnel. Elle explique qu'il s'agit de la projection du film « Les mistrals gagnants », qui se fera avec la présence et rare et très précieuse de la réalisatrice de ce film, Anne Dauphine JULIAN. Philippine HUBIN rappelle que c'est une femme incroyable, qui a écrit le livre « Deux petits pas sur le sable mouillé » qui évoque la maladie de ses enfants. Elle encourage l'assemblée à le lire ainsi qu'à assister à ces deux événements.

Madame le Maire évoque le sujet des travaux de l'Église Saint-Pierre du Gros Caillou. Elle rappelle que la Mairie de Paris avait refusé à deux reprises de financer la rénovation intérieure. Elle indique que l'équipe municipale est remontée au créneau et que la Ville a finalement accepté de prendre en charge une partie de cette rénovation.

Madame le Maire indique être en train de négocier pour que la Mairie de Paris prenne en charge les frais occasionnés par les travaux liés à la rénovation. Elle ajoute que la Mairie du 7^e a financé à hauteur de 30.000 euros la rénovation du parvis de l'église qui sera délivré avant les fêtes de Noël. Elle précise que les travaux commenceront le 15 novembre et qu'ils seront terminés le 15 décembre pour pouvoir en profiter pour les fêtes de Noël.

Madame le Maire énonce les dates des Conseils de Quartier :

- École Militaire : le 20 novembre à 18h30 à la Mairie du 7^e
- Quartier Gros Caillou : le 21 novembre à 18h30 à la Maison des associations
- Saint-Thomas d'Aquin : 28 novembre à 18h30 à la Mairie du 7^e
- Invalides : 29 novembre à 18h30 à la Mairie du 7^e.

Madame le Maire annonce le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 27 novembre.

Philippine HUBIN explique lors du Conseil de Quartier Invalides, il y aura le témoignage d'une infirmière à l'Institut national des Invalides qui a organisé un événement formidable avec une victime des attentats du 13 novembre 2015 qui a été blessée très gravement, puisque cela fait deux ans qu'elle est à l'Institut national des Invalides. Elle précise que cette personne ira faire le rallye des gazelles avec son infirmière pour montrer qu'elle est toujours vivante.

Philippine HUBIN précise que ce projet est soutenu par Madame le Maire, Josiane GAUDE et elle-même, et qu'elles vont contribuer à la réalisation de ce beau projet. Elle indique que les deux partenaires en parleront lors du conseil de quartier Invalides.

Madame le Maire indique avoir eu des demandes pour organiser des baptêmes civils à la Mairie du 7^e. Elle explique qu'elle n'y est pas forcément favorable mais qu'ayant eu des demandes, elle souhaite que ce sujet soit débattu. Elle l'a donc mis à l'ordre du jour d'une Assemblée générale des Conseils de Quartier pour que les gens en débattent.

Christian le ROUX explique que ce baptême est une tradition que l'Association des Maires de France a mise en place dans les années 2000. Il précise qu'il existe une charte pour toutes les communes de France sur les baptêmes républicains. Il informe l'assemblée que François BAROIN, le président actuel de l'AMF, pousse actuellement pour que ce genre de pratique puisse être reconnu par l'ensemble des communes. Il indique qu'à titre personnel, il n'y verrait aucun inconvénient.

Madame le Maire explique que la tenue de ces événements dans les Mairies heurte certaines personnes. Elle souhaite qu'il y ait un débat sur le sujet. Elle indique que s'il y a une majorité qui se dégage pour que ces baptêmes soient célébrés en Mairie, elle les organisera sans problème. Elle explique ne pas vouloir empêcher certains des habitants qui souhaitent en bénéficier, tout en laissant s'exprimer ceux qui le souhaitent. Elle souhaite de la transparence, eu égard à la sensibilité du sujet. Elle ne préfère pas prendre la décision de les organiser systématiquement toute seule de manière à ne pas avoir de difficultés. Elle indique qu'Olivier LE QUERE le soumettra dans le cadre des conseils de quartier, et ajoute que la consultation pourra même se faire dans un cadre plus large si cela est nécessaire. Elle rappelle que pendant la campagne municipale, les gens n'y étaient pas favorables, et que dans l'ensemble des réunions, le sujet ne recueillait pas la majorité des avis.

En l'absence d'autres communications, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Olivier LE QUERE

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI